



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 07 décembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.

Madame Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°125 /23/XII

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU
DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 13/23/III du 23/03/2023 approuvant le budget primitif annexe Eau de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 91/2023 du 07 décembre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre et 04 décembre 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget annexe Eau 2023.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DECEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

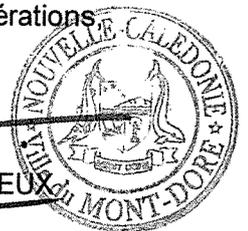
Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL



Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le Maire

Eddie LECOURIEUX



Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231214-125-23-XII-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Annexe à la délibération **12/23/XI** du 14/12/2023
 Décision modificative n°1 du budget annexe Eau

RECAP	Budget avant DM	DM	Budget après DM
Recettes de fonctionnement	90 252 729	-	90 252 729
Dépenses de fonctionnement	90 252 729	-	90 252 729
Solde de fonctionnement	-	-	-
Recettes d'investissement	219 200 302	- 3 096 000	216 104 302
Dépenses d'investissement	219 200 302	- 3 096 000	216 104 302
Solde d'investissement	-	-	-
Total Budget	309 453 031	-	306 357 031

Dépenses de fonctionnement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DF	023 Virement à la section d'investissement	023 Virement à la section d'investissement	8 989 754	- 3 096 000	5 893 754
DF	66 Charges financières	66111 Intérêts réglés à l'échéance	3 500 000	3 096 000	6 596 000
Total DF			12 489 754	-	12 489 754

Recettes d'investissement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
RI	OPFI Opérations financières	021 Virement de la section d'exploitation	3 111 725	- 3 096 000	15 725
Total RI			3 111 725	-	15 725

Dépenses d'investissement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DI	12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718)	2313 Constructions	112 294 479	- 3 096 000	109 198 479
Total DI			112 294 479	-	109 198 479